

Cadre juridique et politiques de la société de l'information en Afrique  
de l'Ouest : enjeux et rôles des acteurs

organisé par



Institut Panos Afrique de l'Ouest

**DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE  
DANS LA SOCIETE DE L'INFORMATION  
EN AFRIQUE DE L'OUEST : NORMES CLE ET  
ENJEUX**

**ENJEUX POUR L'AFRIQUE DE  
L'OUEST**

Roughiatou THIAM

11-13 mars 2009, Saly SENEGAL



# SOMMAIRE

- **P**résentation générale
- **A**utour des normes-clé
- **N**ouveaux enjeux et défis pour l'Afrique
- **O**utils de réformes
- **S**tratégies des acteurs

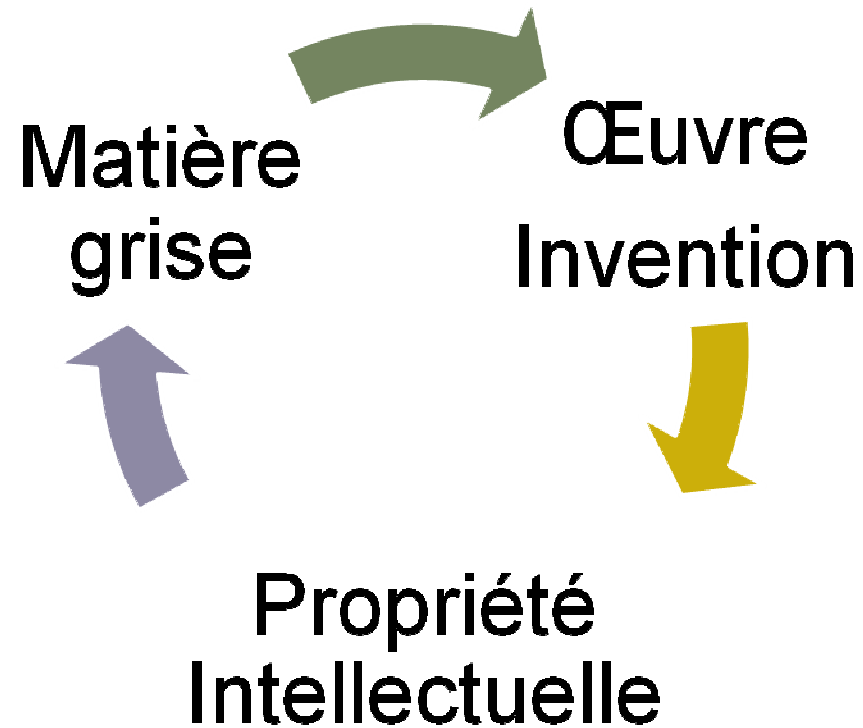


# I. Présentation générale

## Propriété intellectuelle

- ensemble de **droits très hétérogènes**, ayant pour point commun de **récompenser** le titulaire pour les **efforts créatifs, inventifs ou économiques réalisés**.
- créations de l'esprit : les inventions, les œuvres littéraires et artistiques, mais aussi les symboles, les noms, les images et les dessins et modèles dont il est fait usage dans le commerce.

# I. Présentation générale



# I. Présentation générale

Que protègent les droits de propriété intellectuelle?

## Propriété intellectuelle

Propriété  
littéraire et  
artistique

Propriété industrielle

Droit d'auteur

Droits voisins  
du droit  
d'auteur

Brevets

Marques

Autres  
Signes  
distinctifs

Dessins et  
modèles

AO - Secrets  
de fabrication -  
Obt.  
végétales -  
Pr.SC



## Rationalité de la protection juridique de la Propriété Intellectuelle

- **Objectif principal de la PI** : assurer la rentabilité de la production de savoirs
- **Conditions** :
  - Consécration d'un droit de propriété attribué au créateur (titulaire)
  - Attribution d'un droit de monopole temporaire donné au créateur
- **Enjeu** : investissement : valorisation du capital par la mise en valeur de la création, en général par les investisseurs (promoteurs)



## II. Autour des normes clé

1. Référentiels normatifs internationaux
2. Cadre institutionnel
3. Normes conventionnelles alternatives



## II. Autour des normes clé

### I. Référentiels normatifs internationaux

- La Convention de Paris pour la Protection de la Propriété Industrielle (1883);
- La Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de 1886 révisée à de nombreuses reprises et aujourd'hui administrée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) renfermant une série de dispositions qui établissent les normes minimales pour la protection du droit d'auteur et imposant des obligations quant au principe du traitement national pour la plupart des droits;



## II. Autour des normes clé

### I. Référentiels normatifs internationaux

- La Convention universelle sur le droit d'auteur de 1952 révisée et administrée par l'UNESCO établissant des normes minimales, légèrement moins sévères que celles figurant dans la Convention de Berne;
- Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) de 1970 administré par l'OMPI;
- Le Traité sur le droit d'auteur de 1996 de l'OMPI portant sur le droit d'auteur et les droits connexes dans l'environnement numérique en réseau;



## II. Autour des normes clé

### I. Référentiels normatifs internationaux

- L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) de 1996 de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) imposant des obligations quant aux principes du traitement national et du traitement accordé à la nation la plus favorisée, les normes minimales pour la protection de la propriété intellectuelle (y compris le droit d'auteur), les normes régissant l'application de ces droits et un mécanisme de règlement des différends relatifs au respect de ces normes par les membres de l'OMC.



## II. Autour des normes clé

### 2. Cadre institutionnel

- International :
  - OMPI
  - OMC (ADPIC)
  - UNESCO



## II. Autour des normes clé

### 2. Cadre institutionnel

- Régional :

Afrique de l'Ouest : quel cadrage politique et juridique ?

- La réalité de l'intégration juridique :  
Espace OAPI - Espace ARIPO



## II. Autour des normes clé

### 2. Cadre institutionnel

- La perspective d'harmonisation juridique et institutionnelle : OPAPI
  - établir des normes de propriété intellectuelle qui reflètent les besoins des États membres ;
  - fixer des repères concernant les meilleures pratiques ;
  - promouvoir la croissance des économies basées sur le savoir en Afrique ;
  - faciliter la rationalisation et l'harmonisation des normes de propriété intellectuelle ;
  - rassembler et transmettre l'information liée aux questions de propriété intellectuelle ;
  - faciliter l'utilisation des informations pertinentes, promouvoir la formation et renforcer les capacités



## II. Autour des normes clé

### 2. Cadre institutionnel

- La prise en compte des documents stratégiques africains : AISI, PARAES, NEPAD
- La nécessité d'opérer une articulation entre les lois, politiques et stratégies au triple plan national, régional et international



## II. Autour des normes clé

### 2. Cadre institutionnel

- **National :**
  - Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur
  - Service de Propriété Industrielle (SPI) : structure nationale de liaison avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) qui assiste les déposants dans les procédures d'acquisition et de gestion des titres de propriété
  - Agence Sénégalaise pour l'Innovation Technologique (ASIT) : agence d'incitation pour encourager l'activité inventive, mais également pour valoriser et promouvoir la compétitivité industrielle et le savoir-faire sénégalais.



## II. Autour des normes clé

### 3. Normes conventionnelles alternatives

- **Système de la liberté totale : le logiciel libre**
  - Différent des logiciels propriétaires;
  - Libre mais pas forcément gratuit (commercialisation de la distribution);
  - Favorise la «liberté d'expression» dans le cyberspace : liberté pour les utilisateurs d'exécuter, de copier, de distribuer, d'étudier le fonctionnement du programme, de modifier et d'améliorer le logiciel;
  - Conforme à l'esprit de solidarité et de partage des connaissances



## II. Autour des normes clé

### 3. Normes conventionnelles alternatives

- **Système de la liberté équitable : Copyleft**

C'est la possibilité donnée par l'auteur d'un travail soumis au droit d'auteur de copier, d'utiliser, d'étudier, de modifier et de distribuer son œuvre dans la mesure où ces possibilités restent préservées.

L'auteur n'autorise donc pas que son travail puisse évoluer avec une restriction de ce droit à la copie, ce qui fait que le contributeur apportant une modification (une correction, l'ajout d'une fonctionnalité, une réutilisation d'une œuvre d'art, etc.) est contraint de ne redistribuer ses propres contributions qu'avec les mêmes conditions d'utilisation.



## II. Autour des normes clé

### 3. Normes conventionnelles alternatives

- **Système de la liberté contractualisée : licences *Creative commons***
  - Droit émergent souple, flexible et négocié en atténuation des rigidités des lois et règlements étatiques
  - Liberté des créateurs d'aménager par convention les conditions de diffusion de leurs œuvres et de choisir d'offrir plus que le minimum légal :
    - Reconnaissance du droit de tous à la copie privée, celui de partager des fichiers, ou de les modifier, sans pour autant renoncer au nom et à l'exploitation commerciale.
    - Possibilité d'exploiter commercialement l'œuvre, en le faisant savoir à l'acquéreur éventuel par la diffusion de ces conditions sur Internet



# III. Nouveaux enjeux et défis pour l'Afrique

## I. La PI: Enjeu principal

- La PI basée sur la protection des œuvres de l'esprit devient elle-même un enjeu de la SI et de l'ES;
- Avec la révolution numérique, changement de paradigme dans la perception du capital et matières premières, l'information est :
  - la ressource économique stratégique dans la société de l'information
  - et la matière première dans l'économie du savoir
- Mais la nature des biens de la connaissance pose problème : ils sont assimilables aux biens publics



# III. Nouveaux enjeux et défis pour l'Afrique

## I. La PI: Enjeu principal

- **Aspects positifs**

- Les TIC également appelées « Technologies de la Relation » (TR) ou encore outils électroniques de communication (OEC),
  - La copie est grandement facilitée à moindre coût;
  - L'accès aux résultats de la science peut être gratuit;
  - L'abondance des connaissances peut être garantie.
- les TIC offrent aux pays en développement une opportunité sans précédent pour un développement socioéconomique durable en raison des avantages qu'elles offrent en matière d'accès aux résultats de la recherche à moindre coût, la promotion de l'innovation et des échanges commerciaux (téléenseignement, télémédecine, accès aux médicaments, télé agriculture, commerce électronique etc.)



# III. Nouveaux enjeux et défis pour l'Afrique

## I. La PI: Enjeu principal

- **Aspects négatifs**
  - Les TIC font également peser un risque sérieux de pillage et de piratage sur la protection du patrimoine culturel, artistique et scientifique africain
  - Ce qui compromet l'efficacité de la protection voire neutralise la Propriété Intellectuelle, entendue dans son sens classique comme technique de rentabilisation de la création



# III. Nouveaux enjeux et défis pour l'Afrique

## I. La PI: Enjeu principal

- **Quel équilibre pour une protection efficace ?**
  - L'efficacité de la protection est fonction de l'équilibre entre :
    - L'appropriation individuelle du titulaire du droit et l'utilité sociale attachée aux connaissances;
    - Le retour sur investissement résultant de la spéculation économique et le souci de partager généreusement des connaissances
    - Valeurs marchandes et valeurs non marchandes



# III. Nouveaux enjeux et défis pour l'Afrique

## I. La PI: Enjeu principal

**L'efficacité de la protection est fonction de l'équilibre entre :**

- La protection des droits moraux des créateurs et la reconnaissance des biens de la connaissance comme bien public
- Les mécanismes légaux et les systèmes alternatifs de protection
- Besoin et nécessité d'une protection appropriée de la PI dans la SI



# III. Nouveaux enjeux et défis pour l'Afrique

## 2. Défis à relever

### **Bâtir l'économie du savoir dans un environnement numérique sécurisé et respectueux des droits de propriété intellectuelle**

- Elaboration des politiques pertinentes : scientifique, technologique, d'innovation, d'investissement, de protection de la PI
- Protection appropriée aux créations de l'esprit, des innovations et des signes distinctifs et contre le pillage du patrimoine culturel
- Harmonisation des législations et des mécanismes de protection de la PI en Afrique
- Accès et disponibilité des ressources informationnelles africaines
- Promotion de la diversité culturelle et linguistique dans le monde numérique



## IV. Outils de réformes

### 1. Réformes juridiques

### 2. Réformes institutionnelles

a. Au plan régional

b. Au plan national



## IV. Outils de réformes

### I. Réformes juridiques

Prise de conscience de certains Etats de la nécessité de légiférer à nouveau afin de tenir compte de l'évolution des droits de propriété intellectuelle et des titulaires de droits:

- SENEGAL
- NIGER
- BURKINA FASO



# IV. Outils de réformes

## 2. Réformes institutionnelles

### a. Au plan régional

**Projet OPAPI:** Organisation Panafricaine, qui regrouperait les pays membres de l'OAPI, les pays membres de l'ARIPO (32 des 53 pays de l'Union Africaine) et les pays non membres de l'Afrique du Nord.

Problématique : OAPI s'est dotée d'une loi régionale valable dans les 16 pays membres; ce qui n'est pas le cas pour l'ARIPO, quelle option pour l'OPAPI? Quelle pertinence?



# IV. Outils de réformes

## 2. Réformes institutionnelles

### b. Au plan national (Sénégal)

**Projet de réforme du BSDA:** changement de statut: établissement public sous tutelle du Ministère de la culture, réforme vers la mise en place d'une société civile.

Actuellement en cours d'étude avec les acteurs clés (BSDA, Représentants des titulaires de droits, Ministère...)



## IV. Outils de réformes

- **Démarche pour une réforme profonde aux plans institutionnel, juridique et réglementaire**
  - définition d'un cadre global de référence,
  - diagnostic institutionnel au plan régional et national
  - état des lieux au plan juridique et réglementaire du domaine de la propriété intellectuelle.
  - l'élaboration d'une politique nationale de propriété intellectuelle
  - Elaboration de directive ou « lignes directrices sur la propriété et l'économie du savoir en Afrique) UEMOA et CEDEAO en impliquant OAPI et ARIPO



## IV. Outils de réformes

- **Retour sur investissement dans la réforme :**

**« Doper » les économies sectorielles (droit d'auteur, brevets, marques...), par ricochet les économies nationales et régionales :**

- Création d'un cadre de confiance, d'un environnement sécurisé, favorable aux investissements
- Création de nouveaux emplois dans le secteur



## IV. Stratégies des acteurs

- **Impliquer tous les Acteurs**

- Dans une société de l'information incluant tout le monde, chaque catégorie sociale a un rôle spécifique à jouer et des responsabilités à assumer.
- Les principaux intéressés vont du gouvernement à la société civile en passant par le secteur privé, les créateurs, les partenaires bilatéraux et la communauté internationale.
- Pour une démarche participative et inclusive



## IV. Stratégies des acteurs

- **Rôle de l'Etat et des organisations gouvernementales**
  - Rôle majeur dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de protection de la propriété intellectuelle et d'innovation en faveur de l'économie du savoir
  - Nécessité de mettre en place des politiques de prospective stratégique en matière de propriété intellectuelle
  - Nécessité de créer un environnement politique, juridique et régulateur digne de confiance, transparent et non discriminatoire.
  - Conduite des réformes attendues par les acteurs



## IV. Stratégies des acteurs

- **Rôle du Secteur privé**
  - Renforcement des capacités des créateurs individuellement et collectivement; des cadres et acteurs concernés
  - Implication dans les réformes
  - Exploitation des opportunités de l'économie du savoir
  - Contribution à la création des incubateurs
  - Promotion des partenariats public-privé



## IV. Stratégies des acteurs

- **Rôle des Universités**

- Mettre en place des politiques scientifiques et technologique orientées vers l'innovation
- Intégrer dans les programmes de formation la propriété intellectuelle
- Contribution à la diffusion des résultats de la recherche



## IV. Stratégies des acteurs

- **Rôle des Médias**

- Sensibiliser et informer sur les droits de propriété intellectuelle et leurs impacts
- Sensibiliser et informer sur les opportunités offertes dans l'économie du savoir



# Pour finir

- Promouvoir l'élaboration et l'appropriation d'un nouveau cadre légal spécifique à la PI-TIC dans les CER
- Promouvoir l'apprentissage de la PI aux nouvelles générations et orienter leurs intérêts vers ces nouveaux défis mondiaux



**Merci !**